Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 46 (1996)

Heft: 2

Artikel: De la difficulté d'être directeur du théatre de Genève (1784-1787)

Autor: Biard, Michel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-81155

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

De la difficulté d'être directeur du théâtre de Genève (1784–1787)

Michel Biard

Zusammenfassung

Das Theaterleben in Europa am Ende des 18. Jahrhunderts gestaltete sich nicht nach freier Beliebigkeit. Dieser Aufsatz gibt Einblick in einen bestimmten Moment des kulturellen Lebens in Genf, indem er sich mit dem Wiederaufbau einer neuen Theaterbühne 15 Jahre nach dem Brand des Theaters von Rosimond befasst. Um den 1783 eingeweihten Neubau des «Théâtre de Neuve» zu beleben, beriefen die Behörden Jean-Marie Collot d'Herbois, einen anerkannten französischen Regisseur und Schauspieler. Durch die Auswertung insbesondere lokaler Quellen wirft diese Studie neues Licht einerseits auf eine im Dunkeln gebliebene Episode im Leben des in der Französischen Revolution bekannt gewordenen Collot d'Herbois und andererseits auf das kulturelle Leben der Stadt Genf.

Prendre en main les destinées d'une troupe de comédiens et assurer une part importante de la vie culturelle d'une cité relève davantage d'une aventure que d'une situation confortable dans l'Europe du XVIIIe siècle, *a fortiori* dans une ville comme Genève qui, pour des raisons religieuses et morales, n'a pas connu une vie théâtrale bien précoce.

Lorsque le théâtre de Rosimond, bâti en bois en 1766, est la proie des flammes dans la nuit du 29 au 30 janvier 1768, il faut en effet attendre près de quinze ans avant qu'une nouvelle salle de spectacle soit érigée, ce dans des conditions politiques pour le moins houleuses. En 1782, les conservateurs genevois font appel aux troupes helvétiques, françaises et piémontaises pour mettre fin au régime démocratique. Sitôt entrés dans la ville soumise, les chefs de ces armées, notamment le marquis de Jaucourt, réclament avec force la réintroduction de la Comédie dans la cité, afin que tous puissent communier dans cette théâtromanie qui caractérise la seconde moitié du XVIIIe siècle. Le Conseil de la ville donne son accord en

juillet 1782 et le théâtre de Neuve[1] est officiellement inauguré le 18 octobre 1783, même si des représentations y ont lieu dès septembre 1782.

La troupe est alors dirigée par Saint-Géran qui a assuré précédemment la gestion du théâtre de Châtelaine, près de Genève. Le moins que l'on puisse dire est que Saint-Géran ne réussit pas à faire de ce théâtre de Neuve une entreprise rentable puisque, fin mars 1784, il quitte précipitamment la ville «où il laisse beaucoup de dettes, sans avoir payé ce qu'il doit à ses acteurs dont quelques uns eux-mêmes ont des dettes et sont dans le besoin»[2]. La situation est telle que les autorités accordent aux comédiens abandonnés le droit de donner deux représentations exceptionnelles à leur bénéfice[3].

Le comité des actionnaires, propriétaire du théâtre de Neuve[4], obtient que l'indélicat directeur soit banni de toute ville à moins de vingt lieues de Genève, y compris en France, ce pour deux ans[5]. Tout naturellement, le comité se met également en quête d'un nouveau directeur et contacte à cet effet Pierre-Joseph Delhomme, responsable des Spectacles de Grenoble et Chambéry. Ce dernier, peu désireux semble-t-il de tenter l'aventure, transmet la proposition à deux personnages également issus du «monde des ombres»: Collot d'Herbois[6] et Desplace. Le passage de ceux-ci à la tête du théâtre de Neuve illustre à merveille à quel point diriger un Spectacle à Genève était une charge pour le moins délicate...

1. Les débuts et les premières désillusions

Pendant tout le mois d'avril 1784 le théâtre reste clos car «le nouveau directeur avec son associé n'est toujours pas encore prêt, ni ceux qui doivent composer sa troupe»[7].

Collot d'Herbois et Desplace mettent à profit cette fermeture pascale inhabituellement longue (la tradition veut que les théâtres ferment environ deux à trois semaines, de la veille des Rameaux au lendemain de Quasimodo) pour s'installer au cœur de Genève. Ils louent une maison au n° 238 de la rue de la Tartasse, l'une des rues qui menaient au théâtre[8].

1 Le nom de ce théâtre vient de ce qu'il donne sur la place de la Porte-Neuve (aujourd'hui place Neuve).
2 Archives d'Etat, Genève, RC 286 fol. 369 (2 avril 1784).
3 *ibid.*, fol. 379 (3 avril 1784).
4 *ibid.*, Pièce historique 5130.
5 *Journal mss d'Ami Dunant* (B.P.U. de Genève), tome I, fol. 74 (31 mars 1784).
6 Sur Jean-Marie Collot d'Herbois, qui devint l'un des principaux personnages de la Révolution française, on consultera notre ouvrage : *Collot d'Herbois. Légendes noires et Révolution.* Lyon, Presses universitaires, 1995, 225 p.
7 *Journal mss d'Ami Dunant*, tome I, fol. 76 (20 avril 1784).
8 La rue existe toujours, sous le nom de Tertasse, et permet de gagner l'actuel Hôtel de Ville en partant de la place Neuve.

C'est l'un des notables qui siègent au Conseil des Deux cents, un certain Labat, qui leur offre l'une de ses demeures en location[9]. L'engagement porte sur les second, troisième et quatrième étages de la maison, le tout devant être «occupé tant par ledit Sr d'Herbois que par ses sous-locataires». Le contrat ainsi paraphé porte sur deux années, du 1er mai 1784 au 1er mai 1786, ce qui laisse à penser que Collot d'Herbois et Desplace se sont vu confier la direction du théâtre pour au moins deux saisons.

Première désillusion, ni le Conseil de la cité, ni le comité des actionnaires ne prennent en charge cette location estimée à 720 livres argent de Genève, soit 1200 livres argent de France. Chacun des étages valant une somme différente, si l'on suppose que Collot d'Herbois (ou Desplace) occupe le second, il doit donc débourser 300 livres de Genève par an pour se loger (soit environ 500 livres de France), somme, nous le verrons, non négligeable au regard de ses appointements[10].

La troupe que Collot d'Herbois et Desplace dirigent, fait ses grands débuts le 9 mai 1784, en donnant *L'Orphelin de la Chine*, tragédie de Voltaire que Le Kain a popularisée dans les décennies 1750–1760, l'une des pièces du maître les plus en vogue avec *Mahomet*.

Nous possédons l'état du spectacle pour l'hiver 1786, c'est-à-dire lors de la dernière saison genevoise des deux associés. Si les noms ont certes pu être partiellement renouvelés entre 1784 et 1787, les effectifs doivent être proches de ce qu'ils étaient dès 1784. Dix acteurs et huit actrices pour la tragédie et la comédie, auxquels s'ajoutent onze sujets de la troupe plus spécialement chargés de l'opéra, soit un total de vingt-neuf personnes.

Selon la représentation qui est choisie, la moitié des acteurs de tragédie et comédie doivent à l'occasion être capables de chanter quelques couplets d'opéra-comique, en dépit de voix sans doute peu assurées... Si l'on ajoute les dix-neuf musiciens de l'orchestre, le maître de musique, sans compter les probables accessoiristes, ce sont une cinquantaine de personnes qui forment la troupe du théâtre de Neuve[11].

Il semble que Collot d'Herbois en personne se soit chargé du recrutement, celui-ci se déroulant pour l'essentiel à Paris, notamment dans la rue des Boucheries qui est alors la grève des comédiens. C'est là que se concluent beaucoup de contrats qui mènent les acteurs de Paris vers les provinces, voire au-delà des frontières du royaume. Encore faut-il naturellement que les engagements soient respectés, or, malgré des clauses

9 Arch. d'Etat, Fonds notariaux, étude de maître Masseron 1783–1787 (n21) fol. 243–245 (15 septembre 1784).

10 Certaines cités offrent un logement de fonction au directeur du théâtre, comme c'est le cas à Lyon où Collot d'Herbois officie de 1787 à 1789.

11 A titre de comparaison, la troupe de Lyon comprend, sous la houlette de Collot d'Herbois, cent soixante personnes...

particulières qui prévoient le paiement de «dédit», il arrive que des acteurs se fassent quelque peu attendre... Ainsi l'Etat du spectacle (...) pour 1786 précise-t-il que «Mademoiselle Narbonne d'Esquiron a jusqu'à présent retardé son arrivée sous différents prétextes. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'engagement de cette chanteuse, daté à Paris du 12 septembre 1786, est dans les mains du Directeur, et qu'elle a envoyé à Genève une partie de ses équipages, arrivés depuis longtemps»[12].

Collot d'Herbois et Desplace ne se contentent pas de recruter et de diriger la troupe, puisqu'ils jouent également. La réputation de Collot d'Herbois, qui a occupé le premier rôle dans nombre de théâtres français dès 1772, le désigne tout naturellement pour occuper cet emploi à Genève, sans que l'on puisse affirmer avec certitude s'il remplit seul ce premier rôle ou s'il le partage avec son associé. En tout état de cause, la presse genevoise le désigne fréquemment comme occupant cet emploi, au début de 1787: en janvier, la troupe donne *Le Fou raisonnable*, comédie de Poisson, dans laquelle «M. d'Herbois jouera le rôle du Fou raisonnable»[13]; en février est à l'affiche *Soliman Second ou Les Trois Sultanes,* comédie en trois actes à grand spectacle, dans laquelle M. d'Herbois remplira le rôle de Soliman»[14]; puis quelques jours plus tard, le public découvre *Béverley ou Le Joueur anglais*, de Saurin, où il incarne Béverley[15].

En l'absence de sources totalement fiables, il est délicat d'établir la fréquence des spectacles donnés par la troupe. Néanmoins,il semblerait que la moyenne oscille entre six et dix représentations pour un mois non diminué par des fêtes et cérémonies religieuses, soit une soirée théâtrale tous les trois à cinq jours[16]. Comme partout ailleurs, la programmation fait alterner comédies, drames et opéras, une représentation étant constituée par deux, voire trois œuvres. Les grands noms du répertoire sont joués, que ce soit Voltaire (*L'Orphelin de la Chine*, *Tancrède*), Corneille (*Le Cid*) ou Beaumarchais (*Le Mariage de Figaro,* donné environ un an après la première dans la capitale française); mais l'essentiel du programme est formé par des auteurs aujourd'hui largement oubliés, même s'ils furent parfois très en vogue au XVIIIe siècle. Collot d'Herbois lui-même profite de sa situation pour faire donner certaines de ses œuvres, comme *L'Amant loup-garou, ou Monsieur Rodomont* en 1785[17] ou *Le Paysan magistrat* en 1786[18].

12 B.P.U. de Genève, Gf 315, vol. 176, pièce 39.
13 *Feuille d'avis de Genève*, n° du 10 janvier 1787.
14 *ibid.*, n° du 14 février 1787.
15 *ibid.*, n° du 24 février 1787.
16 *ibid.;* voir à titre d'exemple l'année 1786.
17 *ibid.*, n° du 14 septembre 1785.
18 Arch. d'Etat, Fonds notariaux, étude de maître Mercier 1785–1788, n° 17, fol. 112 bis.

Soucieuse de son public, la direction affirme naturellement qu'«on donnera tous les soins imaginables pour que ces différents spectacles soient représentés de manière à produire tout l'effet qui peut résulter de l'ensemble, des détails et des accessoires»[19]. Sans doute partie prenante de ces «soins», mais également comme le veut la coutume, les deux directeurs accueillent parfois des acteurs prestigieux en tournée, afin d'attirer un public plus nombreux, comme c'est le cas en mai 1786 lorsque Mademoiselle Saint-Val, pensionnaire du Théâtre-Français, vient à Genève pour jouer dans *Tancrède*[20]. Des concerts sont également organisés, tel le «grand concert vocal du Sieur Righetti, virtuose attaché à S.A.S. le duc de Brunswick»[21].

2. Le théâtre à la recherche de son public

Ces efforts sont-ils récompensés par les faveurs du public, ou la direction est-elle contrainte d'appliquer le sévère règlement de police du théâtre qui, comme dans la plupart des villes, interdit de crier, frapper des pieds, siffler, ainsi que «de faire aucune demande publique au directeur pendant le spectacle, de jeter sur le théâtre aucun papier écrit ou imprimé»[22]? Par précaution et pour rester entre «*honnêtes gens*», les entrées de la salle des spectacles sont soigneusement filtrées; si les portes sont ouvertes à quatre heures et demie, les éclairages activés à cinq heures, ce n'est qu'à neuf heures que les domestiques sont admis (aux troisièmes loges) et... «*à condition de n'y pas faire de bruit*».

Si l'on se fie aux impressions d'Ami Dunant, dont le journal manuscrit retrace quotidiennement la vie culturelle genevoise, le succès semble plus que douteux. L'ouverture du 9 mai 1784 ne lui laisse guère un sentiment favorable: «Il y eut fort peu de monde aux premières loges, les comédiens étaient mal habillés et jouèrent médiocrement»[23]. Pire, deux années écoulées ne le font pas changer d'avis puisqu'il écrit à l'automne 1786: «la troupe amenée par le Sr Derbois a paru faible surtout pour le tragique, passable pour l'opéra, il n'a point ramené de danseurs et danseuses»[24].

Malgré ces réserves, ce sont près de trois cents personnes qui s'abonnent pour la période d'octobre 1784 à fin mars 1785[25]. Ce chiffre encourageant ne doit cependant pas compenser la perte d'audience qui semble être assez

19 Prospectus joint à la *Feuille d'avis de Genève* du 11 mai 1785.
20 *Feuille d'avis de Genève*, n° du 26 mai 1786.
21 *ibid.*, n° du 11 mai 1785.
22 Arch. d'Etat, Placards et imprimés officiels, portefeuille 5, n° 581.
23 *Journal mss d'Ami Dunant*, tome I, fol. 78 (9 mai 1784).
24 *ibid.*, tome II, fol. 26 (1er octobre 1786).
25 *ibid.*, tome I, fol. 88 (5 octobre 1784).

rapide, puisque dès décembre 1784 Collot d'Herbois et Desplace se plaignent auprès du Conseil «que le nombre des abonnés et de ceux qui fréquentent le spectacle avait diminué».

Lorsque le théâtre de Neuve rouvre ses portes au printemps suivant, seuls cent abonnements ont été vendus, soit une chute spectaculaire des deux tiers[26]. Ami Dunant évoque même des soirées théâtrales avec à peine une centaine de spectateurs épars dans une salle devenue trop vaste[27]. Seules certaines représentations exceptionnelles attirent davantage de monde, des danseurs de ballet espagnols[28], les débuts d'une chanteuse d'opéra[29], la réapparition d'une actrice qui entraîne «un monde prodigieux»[30]. Pour accentuer encore les difficultés financières de Collot d'Herbois et Desplace, leur budget est grevé par plusieurs ennuis qui, à des degrés divers, attestent la grande difficulté d'exercer le métier de directeur du théâtre à Genève.

3. Le difficile exercice d'un métier

Ce sont tout d'abord les incessantes démarches du Consistoire auprès du Conseil de la ville pour faire respecter les interdits religieux qui touchent certaines représentations. Les registres du Conseil sont emplis de ces réclamations auxquelles répondent invariablement les requêtes de Collot d'Herbois et Desplace. Ainsi, au printemps 1786, les deux directeurs demandent aux autorités de donner «encore une représentation le mardi de la semaine de Pâques»[31]. Le Conseil refuse car le mardi est le jour de réception des catéchumènes, mais compense cette interdiction en autorisant une représentation le mercredi.

Erreur de Collot d'Herbois et Desplace, ou volonté de faire la sourde oreille? Le mardi 4 avril, les affiches du théâtre annoncent une représentation pour le soir même. Immédiatement, le Conseil dépêche l'un de ses membres pour rappeler les récalcitrants directeurs à leurs devoirs et interdire la soirée[32]. Les deux hommes ne peuvent que se plier à ces exigences, ce qui n'empêche nullement le Consistoire de revenir à la charge quelques jours plus tard pour tenter d'obtenir qu'un interdit frappe une représentation autorisée à titre exceptionnel pendant les semaines de communion[33].

26 *ibid.*, tome I, fol. 102 (11 avril 1785).
27 *ibid.*, tome I, fol. 100 (30 mars 1785).
28 *ibid.*, tome I, fol. 102 (13 avril 1785).
29 *ibid.*, tome I, fol. 103 (18 avril 1785).
30 *ibid.*, tome II, fol. 14 (13 avril 1786).
31 Arch. d'Etat, RC 290 fol. 297 (28 mars 1786).
32 *ibid.*, fol. 322 (4 avril 1786).
33 *ibid.*, fol. 335 (8 avril 1786); *Journal mss d'Ami Dunant*, tome II, fol. 13 (4, 7 et 8 avril 1786) et fol. 14 (13 avril 1786).

La rigueur morale genevoise ampute également le budget de la Comédie en l'obligeant à consacrer une représentation au bénéfice de l'hôpital, environ tous les deux mois. Ce sont en moyenne 55 louis, soit environ 1300 livres, qui disparaissent ainsi des caisses à intervalles plus ou moins réguliers[34].

Pour comble de malheur, un incident fâcheux ternit la saison 1784–1785 presque dès le départ. En juin 1784, des commissionnaires chargés de véhiculer de Paris à Genève les malles et effets de trois actrices de la troupe (les dames Duchateau, Finet et Micallet) trouvent moyen de tout renverser dans le lac Léman! L'essentiel étant soit perdu, soit très détérioré, les trois comédiennes réclament à Collot d'Herbois et Desplace un dédommagement car le directeur est normalement responsable du transport des biens de ses pensionnaires. Lorsque plus tard Desplace se trouve encore confronté à un problème semblable et refuse d'indemniser ses acteurs, la Comédie-Française, consultée sur ce contentieux, désapprouve son attitude et lui rappelle «qu'en pareil cas son ancien associé Collot d'Herbois a payé sans se faire tirer l'oreille»[35].

Les sociétaires de la Comédie paraissent pourtant bien mal renseignés. Les archives notariales conservées à Genève prouvent qu'il fallut un procès, doublé d'un acte notarié, pour que Collot d'Herbois se résolve à verser les dédommagements[36]. Il faut préciser à sa décharge qu'il est contraint de payer aux trois femmes environ 5000 livres, c'est-à-dire presque l'équivalent de ce que l'une de ces actrices peut alors gagner pour toute une saison de travail[37]!

Le versement d'une telle somme doit achever de convaincre Collot d'Herbois et Desplace de la faible rentabilité de leur entreprise. Dès la fin de la première saison, ils doivent déjà déchanter. Si l'on se fie à Ami Dunant, fort bien renseigné, lors de la clôture du printemps 1785 «les comptes faits, les deux directeurs ont eu depuis de quoi payer leur troupe. Le Sr Derbois a eu 6 mille livres argent de France comme acteur, le Sr Desplace 4, ils ont eu comme directeurs entre eux deux 3 mille livres argent de France»[38]. Pour une rémunération somme toute banale pour un premier rôle qui exerce ses talents hors de Paris, Collot d'Herbois perçoit donc des appointements quatre fois inférieurs en tant que directeur[39].

34 Dunant mentionne soigneusement ces représentations dans son journal. La recette varie entre 39 et 71 louis, la moyenne étant de 55 louis.
35 M. Fuchs: *La vie théâtrale en province au XVIIIe siècle*, Paris, 1986, p. 65.
36 Arch. d'Etat, Fonds notariaux, étude de maître Mercier, op. cit.
37 La seule compensation accordée au directeur tient à ce qu'il peut à son tour engager un procès, à Paris, contre les commissionnaires responsables de l'accident.
38 *Journal mss d'Ami Dunant*, tome I, fol. 99 (21 mars 1785).
39 Cependant Dunant, quelques mois plus tôt, estime que les deux associés ont 20 000 livres de gains à se partager! (*ibid.*, tome I, fol. 88).

4. A la recherche de ressources financières

Pour espérer des gains supérieurs, Collot d'Herbois et Desplace tentent de jouer sur l'article 4 de la convention passée en 1782 pour créer le théâtre de Neuve, qui stipulait que la salle serait réservée à la «Comédie ou autres spectacles»[40].

Une dizaine d'années plus tôt, vantant les mérites du privilège du Spectacle de Grenoble à son ami Desroziers (acteur passé, comme lui, de la scène aux coulisses, du jeu à la direction), Collot d'Herbois écrivait déjà: «On joindrait cette année aux recettes de la Comédie la perception des bals et concerts que se réservaient autrefois les associés possesseurs de la salle.»[41] En décembre 1784,

> «on lut en Conseil une requête des deux directeurs de la Comédie qui, vu qu'ils ne gagnaient pas assez pour se tirer d'affaire, que le nombre des abonnés et de ceux qui fréquentent le spectacle avait diminué, demandaient qu'on leur permit de donner des bals par souscription (...) que l'on n'admettrait que des gens honnêtes, qu'ils fourniraient la lumière et la musique, que chacun payerait au cafetier ce qu'il prendrait, que le comité des actionnaires voulait bien faire élever le plancher du spectacle à la hauteur des loges»[42].

La demande est agréée par le Conseil, sous réserve que l'ordre et la décence ne soient point troublés.

Quatre bals sont ainsi programmés pour l'hiver 1784–1785, la souscription étant fixée à 27 livres de France pour un «couple» («4 billets d'homme et autant de femme»), soit environ 7 livres pour chacune des soirées[43].

Tout tend à prouver que l'opération, dernier espoir d'embellie financière pour les deux directeurs, réussit lors de cette première série de quatre bals. Ami Dunant estime à deux cents le nombre de souscripteurs[44], ce qui est confirmé par le comité des actionnaires: «Le bal qui se donna le 22 janvier dans la salle du Spectacle ayant paru plaire au public, la distribution des billets pour les prochains bals (est ouverte). Il y en aura 600, y compris ceux des 192 souscripteurs.»[45]

Dunant évoque, à plusieurs reprises, le succès des bals donnés par Collot d'Herbois et Desplace dans cette cité pourtant peu favorable aux plaisirs réputés futiles. Lors de la première expérience, le 22 janvier 1785, quatre cents personnes sont présentes et la soirée se déroule parfaitement: «il y a régné de l'ordre et de la décence (...) «il y avait une vingtaine de parties de

40 Arch. d'Etat, Pièce historique 5130.
41 Archives Départementales du Nord, 8 B 1re série 16485 (lettre nº 57, datée de Paris le 24 avril 1773).
42 *Journal mss d'Ami Dunant*, tome I, fol. 96 (17 décembre 1784).
43 Cité par E. Rivoire: *Bibliographie historique de Genève au XVIIIe siècle*, Genève et Paris, 1897, tome I, nº 2746.
44 *Journal mss d'Ami Dunant*, tome I, fol. 93 (22 janvier 1785).
45 Cité par E.Rivoire, op.cit., tome I, nº 2757.

jeu dans une grande salle, point de jeux de hasard, la musique se retira à onze heures»[46]. Le second bal, le 4 février, suscite un engouement encore plus net puisque six cent cinquante billets sont vendus et «qu'on s'est plaint qu'il y avait trop de monde»[47]. La décence genevoise reste cependant sauve car «on avait pris des précautions pour que toute Dame ou Demoiselle de mauvaise réputation n'y entrassent pas»[48].

Le troisième bal a lieu le 18 février, le quatrième et dernier se tient le 11 mars suivant. Trop de bousculade en février ou rigueur de la saison (qui a obligé à repousser le bal du 4 au 11 mars)? Toujours est-il que ce dernier bal attire un peu moins de monde et une centaine de billets restent invendus[49].

Malgré tout, le bilan semble très largement positif pour les directeurs. Cent quatre-vingt-douze souscripteurs représentent environ 1300 livres de recette pour chacun des bals, auxquelles il convient d'ajouter les cent à trois cents billets supplémentaires vendus à chaque fois. La recette est donc supérieure à la moyenne atteinte par les représentations théâtrales, les frais n'étant guère plus importants puisque c'est l'orchestre de la troupe qui assure l'ambiance musicale.

Les deux associés ne peuvent qu'être tentés de récidiver l'année suivante et, de fait, quatre nouveaux bals sont programmés entre le 30 décembre 1785 et le 3 mars 1786. Les résultats s'avèrent cette fois-ci beaucoup plus décevants, il n'y a qu'une centaine de souscripteurs et l'un au moins de ces bals ne rassemble guère plus de trois cents personnes. Ami Dunant qualifie cette soirée de médiocre et fait observer, non sans quelque mépris, que dans ce maigre public «plusieurs étaient peu connus ou étaient très jeunes»[50].

Le constat d'échec est encore plus patent pour l'hiver 1786–1787 puisque ce sont seulement deux bals qui sont proposés aux Genevois, au prix de 7 livres[51].

Cet effondrement soudain peut certes s'expliquer par le côté répétitif de ces soirées, voire par des pressions morales exercées par les autorités religieuses, mais deux autres raisons semblent également déterminer l'échec des plans financiers des malheureux directeurs. D'une part le fait qu'en janvier 1786, ils louent leur salle à sept sujets britanniques qui souhaitent donner un bal. Comment leur refuser alors même qu'ils offrent environ 3000 livres pour obtenir cette faveur! Le seul problème vient de ce

46 *Journal mss d'Ami Dunant*, tome I, fol. 93 (22 janvier 1785).
47 *ibid.*, tome I, fol. 94 (4 février 1785).
48 *ibid.*
49 *ibid.*, tome I, fol. 99 (11 mars 1785).
50 *ibid.*, tome II, fol. 7 (10 février 1786).
51 *Feuille d'avis de Genève*, n° du 6 janvier 1787.

que Collot d'Herbois et Desplace n'ont pas compté avec l'esprit particulier des Genevois. Ceux-ci ont eu connaissance, quelques mois auparavant, d'un article du *Morning Star* peu flatteur pour leur cité: «La comédie, les pièces nouvelles, le mérite de tel ou tel acteur, les anecdotes scandaleuses des artistes, des bals publics, le jeu, voilà ce qui occupe maintenant cette ville qui était autrefois un séminaire distingué dans les sciences et dans les arts.»[52]

Si l'on ajoute les spectateurs, installés aux loges (payantes), et les danseurs, ce sont au total mille deux cents personnes qui se pressent dans une salle archicomble. Or, «l'on eut la malice de répandre dans la salle entière du poivre ou un autre aromate pilé très fin qui donnait beaucoup d'odeur, faisait éternuer et moucher»[53]. Si un tel acte de «sabotage» vise à l'évidence la nationalité des organisateurs du spectacle, il est néanmoins difficile de ne pas faire un lien avec le troisième bal voulu par les directeurs qui, deux semaines plus tard, ne rassemble que trois cents personnes...

5. L'échec d'une expérience

Pour assombrir davantage la situation, une véritable cabale voit également le jour, dirigée contre tout ce qu'organisent les deux directeurs, que ce soient des représentations théâtrales ou des soirées dansantes.

A l'origine de cette querelle, qui témoigne bien de la difficulté à gérer un Spectacle sur les bords du Léman, le renvoi par Collot d'Herbois de Madame Duchateau, celle-là même qui lui fit procès dès 1784. Comme cette actrice, qui a décidément la dent acérée, lui réclame 8000 livres en lieu et place des 6000 pour lesquelles elle est engagée, Collot la limoge séance tenante en mars 1785.

Mal lui en prend! Il faut croire que la voix et les charmes naturels de la dame séduisaient un large public, car lors de la clôture du théâtre, au printemps 1785, «Le Sr Derbois, directeur de la troupe, n'a point fait le compliment d'usage, sachant que s'il le faisait, il y avait un parti nombreux qui demanderait avec insistance qu'il ne laissat pas partir la D^elle^ Duchateau»[54].

Hélas pour les deux associés, les choses ne font que commencer. Lorsque le théâtre ouvre ses portes après la clôture pascale, il n'y a «à peu près que 100 personnes, très peu aux loges, parce qu'il y a un parti nombreux contre la manière dont le comité dirige le spectacle et contre Derbois pour avoir renvoyé Madame Duchateau»[55]. Menacés de voir leur public fondre à

52 *Journal mss d'Ami Dunant*, tome I, fol. 108–109 (juin ou juillet 1785).
53 *ibid.*, tome II, fol. 5 (27 janvier 1786).
54 *ibid.*, tome I, fol. 99 (21 mars 1785).
55 *ibid.*, tome I, fol. 100 (30 mars 1785).

grande vitesse et leurs efforts réduits à néant, Collot d'Herbois et Desplace doivent composer et acceptent de conserver l'encombrante actrice parmi leurs pensionnaires, au prix d'un arrangement pour le moins singulier: «comme elle ne jouera pas souvent, elle ne recevra de lui que 2 mille livres et 3 mille argent de France des souscrivants au nombre de 50 qui s'intéressaient pour elle et qui ont promis de s'abonner, dès ce jour là il y a eu plus de monde au spectacle»[56]. Mieux, les partisans de la comédienne donnent un souper qui réunit, au foyer du théâtre, Madame Duchateau et ses fidèles (devenus en quelque sorte ses «souscripteurs»), les deux directeurs et leurs épouses, le comité des actionnaires... soit au total une cinquantaine d'invités, pour «célébrer leur pacification»[57].

A un degré moindre, Collot d'Herbois et Desplace frôlent également l'incident grave en décembre 1786 lorsque deux membres de la troupe décident de vider leur querelle l'épée à la main, en violation des règles les plus élémentaires de la cité. Que les deux hommes se battent en duel et que l'un soit blessé serait à la limite bien peu important si cela n'entraînait de nouveaux soucis pour les directeurs du théâtre. Collot d'Herbois est contraint de se rendre auprès du Conseil pour exprimer «l'embarras même où la privation de Linval le jetait», car cet acteur devait normalement jouer le soir même et semblait irremplaçable. Non découragé par un premier refus, Collot d'Herbois effectue une seconde démarche dans l'après-midi et obtient que ledit Linval soit gardé dans sa chambre et de là escorté au théâtre au moment de la représentation. C'est sans compter sur les talents d'acrobate de l'acteur, peu désireux de jouer en liberté surveillée, qui s'échappe en sautant par la fenêtre, mettant son directeur dans une fâcheuse situation: «quant au Sr d'Herbois qui a surpris la religion de M. le syndic Sarasin, vu qu'il paraît encore douteux s'il n'y a point été de bonne foi dans l'erreur, arrêté de suspendre de prononcer sur ce qui le regarde jusqu'à ce que la procédure ait été mise sous les yeux du conseil»[58].

De tels ennuis ajoutés aux gains relativement faibles qu'ils semblent devoir espérer, finissent par pousser les directeurs au départ. Ils ne peuvent guère attendre de soutien de la part du comité des actionnaires soucieux avant tout de ses propres bénéfices. En avril 1786, alors que Collot d'Herbois s'apprête à gagner Paris pour engager de nouveaux acteurs, les scellés sont apposés sur les magasins d'accessoires du théâtre car le comité réclame le versement du loyer impayé de la salle de spectacle. Desplace doit

56 *ibid.*, tome I, fol. 102 (11 avril 1785).
57 *ibid.*, tome I, fol. 103 (19 avril 1785).
58 *ibid.*, tome II, fol. 28 (6 décembre 1786); Arch. d'Etat, RC 290 fol. 1039–1041 (6 décembre 1786).

céder au comité des actionnaires une partie des bénéfices sur les représentations à venir «jusqu'à ce qu'il ait retiré ce que Derbois lui doit.»[59]

Comme la saison 1786–1787 semble décidément s'engager de façon encore moins satisfaisante que les précédentes, dès le début de 1787 «le Sr d'Herbois, directeur du Spectacle, qui a eu peu de succès dans son entreprise (...)»[60], remet son privilège au directeur des théâtres de Grenoble et Chambéry, tout en ayant obligation d'achever la saison. Le Conseil se borne à lui autoriser une représentation supplémentaire au début d'avril 1787.

A force de lire que Collot d'Herbois n'a pas fait des affaires florissantes, on serait presque tenté de croire qu'il en fut réduit à quitter Genève nuitamment (comme le veut la légende noire qui pèse sur sa mémoire depuis deux siècles). Comment en ce cas expliquer qu'il prononce le compliment de clôture de la saison 1786–1787? Comment comprendre l'absence de toute pièce allant en ce sens dans les registres du Conseil? Comment l'imaginer en fuite, poursuivi par ses créanciers, alors qu'il passe à deux reprises cette annonce dans une feuille genevoise: «M. d'Herbois, directeur actuel du spectacle, devant partir après la clôture de Pâques, invite tous ceux qui ont des comptes à régler avec lui à se présenter incessamment.»[61]

C'est avant tout l'immense difficulté à gérer au quotidien un Spectacle dans les conditions qui étaient celles de la cité calviniste, qui pousse au départ Collot d'Herbois et Desplace. N'est-il pas, à bien des égards, symptomatique que ce soit Saint-Géran, le banni de 1784, qui assure leur succession... Sans doute fallait-il avoir une bonne dose d'optimisme pour espérer donner à Genève une entreprise de théâtre qui soit rentable, à moins que les directeurs successifs ne se soient persuadés que la cité ne pourrait longtemps rester à l'écart de la théâtromanie européenne.

59 *ibid.*, tome II, fol. 20 (22 avril 1786).
60 Arch. d'Etat, RC 291 fol. 89 (2 février 1787).
61 *Feuille d'avis de Genève*, n° du 31 mars et du 4 avril 1787.